



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique forestière

Question écrite n° 25172

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les dommages subis par la forêt française suite à la canicule de l'été 2003. Les forêts du Nord-Est de la France ont particulièrement souffert de la vague de chaleur. La quasi-totalité des plantations effectuées cette année et une partie des plantations de deux ou trois ans ont dépéri à cause de la sécheresse. En Lorraine, la pluviosité est inférieure de 30 % à son niveau habituel. Déjà, les aiguilles des jeunes résineux ont pris une couleur rouge ou brune, qui indique que leurs potentialités de récupération sont très limitées. Les peuplements adultes sont également affaiblis. De ce fait, ils risquent d'être attaqués par des parasites, comme c'est le cas en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse. Les forêts de résineux de l'Est de la France sont vulnérables aux scolytes, petits coléoptères dont les larves rongent les tissus situés sous l'écorce des arbres. Les maladies et champignons peuvent aussi constituer une menace sérieuse pour ces peuplements fragilisés par la sécheresse. Cette situation a des conséquences économiques désastreuses pour certains exploitants, qui avaient effectué des plantations après la tempête de décembre 1999 et qui ont à nouveau tout perdu. C'est pourquoi la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs a appelé le Gouvernement à prendre en compte l'impact de la sécheresse sur les forêts, sous forme d'aides à la replantation. Plus généralement, il convient de revoir la gestion des massifs, en intégrant le risque d'épisodes de sécheresse fréquents et intenses et en adaptant mieux les espèces aux territoires. Il lui demande quelles mesures d'urgence il entend prendre pour venir en aide aux exploitants qui ont perdu la majorité de leurs jeunes plantations, notamment dans le quart Nord-Est de la France. En outre, il souhaiterait connaître les orientations de sa politique de reconstitution et de gestion à long terme des forêts touchées par les événements climatiques extrêmes de ces dernières années.

Texte de la réponse

Les dégâts spectaculaires observés en fin d'été sur le feuillage des arbres forestiers, notamment dans le Centre et l'Est de la France, ont fait très tôt l'objet d'une surveillance attentive pour en évaluer l'évolution. Le département de la santé des forêts du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été spécialement mobilisé à cet effet et une expertise collective va se poursuivre pendant les prochains mois, sous l'égide du groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers, avec le soutien financier du ministère. S'il est encore trop tôt pour évaluer toutes les conséquences de cette sécheresse exceptionnelle et établir un pronostic, il est indéniable que les jeunes plantations, notamment celles réalisées depuis 2000 dans le cadre du plan de reconstitution après les tempêtes de 1999, ont beaucoup souffert. Le Gouvernement est particulièrement sensible à cette situation qui vient s'ajouter aux difficultés que connaissent les propriétaires forestiers publics et privés depuis trois ans. Des dispositions pour aménager les engagements souscrits par des propriétaires bénéficiaires d'aides à la reconstitution dans le cadre du plan de développement rural national ont été transmises pour validation à l'Union européenne. Les modalités de l'aide à apporter aux propriétaires pour réaliser les compléments de plantation et ne pas perdre les investissements déjà effectués sont en cours d'examen. S'agissant plus particulièrement des dégâts dus à la sécheresse sur les pépinières forestières, les

règles habituelles relatives aux calamités agricoles sont applicables. Enfin, des dispositions dérogatoires concernant les normes dimensionnelles des plants forestiers éligibles aux aides de l'État ont été décidées par circulaire du 7 octobre 2003. Concernant la gestion à long terme des forêts sinistrées par les intempéries de ces dernières années, le Gouvernement est très attaché à la poursuite du vaste chantier de reconstitution. Les crédits d'investissements inscrits, auxquels s'ajoutera la contrepartie communautaire, permettront de respecter en 2004, comme en 2003, le montant moyen annuel du plan décennal. S'agissant des objectifs techniques, cette reconstitution s'inscrit dans la perspective du développement durable des ressources forestières. La recrudescence des risques climatiques a également motivé la préparation d'un rapport sur l'assurance en forêt, qui détaillera les propositions du Gouvernement en la matière. Ces propositions s'attacheront à définir les mécanismes permettant une relance de l'offre d'assurance, incitative pour le plus grand nombre de propriétaires forestiers.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25172

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7206

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2261